

Incluant les dernières actualités sociales

Objectifs

- Appliquer le droit social dans ses missions quotidiennes
- Acquérir une vue d'ensemble de la pratique du droit social dans les relations individuelles et collectives de travail
- Sécuriser ses pratiques

Contenu pédagogique

INTRODUCTION

Tour de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs

1. Se repérer dans les diverses sources du droit du travail

- Les différentes sources du droit du travail * le code du travail * la convention collective – son articulation avec le droit du travail *
- Dernières évolutions du règlement intérieur ← **Nouveau !**

2. Les formalités d'embauche

- Anticiper les risques : non-discrimination et égalité professionnelle ← **Nouveau !**
- Sécuriser ses process d'embauche

3. Choix et rédaction des contrats de travail

- Choisir et adapter les contrats de travail aux spécificités de l'entreprise
- Rédiger le contrat de travail : clauses impératives, clauses facultatives
- Gérer les périodes d'essai, renouvellements et successions de contrats
- Modifier un contrat de travail en cours d'exécution
- Cas particulier du contrat à temps partiel ← **Nouveau !**
- Gérer les contrats apprentissage et de professionnalisation ← **Nouveau !**

4. La durée du travail

- La notion de travail effectif : le définir et le décompter
- Les durées maximales de travail
- La gestion des heures supplémentaires et complémentaires
- Le travail de nuit, des jours fériés & du dimanche
- La notion de travail effectif : le définir et le décompte

5. La gestion des absences du salarié

- La notion de travail effectif : le définir et le décompte
- La gestion des congés payés – **Nouveautés 2023 : sur acquisition des congés et maladie**
- Les événements familiaux & congés conventionnels
- La maladie non professionnelle et les accidents du travail
- Le congé maternité, paternité, le congé parental

6. **Nouveau !** Exercer le pouvoir disciplinaire

- Caractériser la faute
- Adapter la sanction à la situation fautive : sanctions et procédures disciplinaires (recadrage, blâme, avertissement, rétrogradation, mutation disciplinaire, licenciement)

7. La rupture du contrat de travail

- La rupture à l'initiative du salarié : démission, acte de rupture.
- La rupture à l'initiative de l'employeur : licenciement pour motif personnel, motif économique.
- La rupture par accord des parties : rupture conventionnelle, départ négocié, force majeure.
- Le droit disciplinaire et le règlement intérieur.

Vers un changement régime de l'abandon de poste ?

Modalités pédagogiques

Présentiel	Distanciel
OUI	OUI

Durée : 6 jours (42 h)

(durée indicative & ajustable en fonction des besoins)

Public Visé :

- Toutes personnes assurant la gestion des RH de l'entreprise, Managers chargés de la gestion RH de leurs services,
- Toutes personnes intégrant le service RH

Pré requis : Aucun

Lieu & dates 2024 :

Saint Paul
Les 13, 14, 25, 27 mars, 8 et 10 avril. Les 26, 27 août 9, 10, 23 et 24 sept (inscriptions toute l'année)

Limite d'effectif :

4 à 8 personnes

INTER : 2 790€ net/pers

INTRA : nous consulter

Accessibilité :

Nos locaux ne sont pas accessibles PMR.
En cas de handicap, notre référent handicap met tout en œuvre pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Présentation interactive à l'aide de diapositives animées type PowerPoint
- Exposés théoriques / Etude de cas concrets
- ordinateur portable équipé du pack Office
- Supports de cours envoyés par mail en fin formation

Dispositifs de suivi & exécution de la formation

Feuille d'émargement par demi-journée

Formateur pressenti

Jean Patrick B. a plus de 23 ans d'expérience en qualité de chef de groupe d'un cabinet comptable et chef comptable dans un important groupe réunionnais. Titulaire du DGC DECF, il est formateur en comptabilité/finances/fiscalité depuis 1998

Modalités d'accès & délais d'accès

- ▶ Toutes nos sessions se déclinent en INTER ou INTRA entreprise (sur demande)
- ▶ Inscription toute l'année. Nous vous proposerons des dates de formation le plus tôt possible (en fonction de la période souhaitée, en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti).

Modalités d'évaluation

▶ Avant la formation :

Recueil des attentes des participants/entreprise
Recueil des besoins et de cadrage avec le commanditaire

▶ Pendant la formation :



Questionnement tout au long de la formation
Bilan commun le dernier jour
Evaluation de la formation peut se faire sous forme de tests, QCM, quizz mais aussi des études de cas, des mises en situation pour mesurer l'atteinte des objectifs
Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction des participant/e/s

▶ Après la formation :

Evaluation à froid à + 3 mois

Taux satisfaction : 9.6/10

INSCRIPTIONS & INFORMATIONS :

 02 62 74 66 52
 info@azotformation.com

Siège soc : 39, rue Ary & Marius Leblond
97460 Saint Paul
SIRET n°502 059 769 00054
APE : 8559A
N° déclaration activité : 98.97.03232.97
CFA n° UAI : 9741772H

